

# L'Etat en Eure-et-Loir

Février /  
Mars 2013

La lettre électronique des services de l'Etat n°3



## SOMMAIRE

### • EDITORIAL

### • A LA UNE

- La bataille pour l'emploi  
(p.2)

### • THEMES

- Les rythmes scolaires  
(p.6)

- La sécurité (p.8)

- La politique de la ville  
(p.14)

### • VIE CITOYENNE

## Editorial

« Quel rythme !

C'est d'abord, actualité oblige, la question des rythmes scolaires qui occupe toutes les communes du département qui ont une ou des écoles. Qui occupe aussi, éventuellement, la direction académique qui doit valider, avant la fin du mois de mars, toutes les demandes de dérogations pour une mise en œuvre en 2014 de la réforme des rythmes scolaires.

C'est aussi le rythme du débat qui s'ouvre au parlement du projet de Loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'Ecole auquel participeront les députés et sénateurs de notre département. Après les débats organisés dans tous les départements (et l'Eure-et-Loir a pris sa part lors d'une rencontre présidée par M. le Préfet à l'automne dernier), après les concertations d'usage, après une présentation en conseil des ministres le 23 janvier, le texte est présenté à l'Assemblée accompagné de 1500 amendements. Dès la rentrée prochaine, sa mise en œuvre concernera le premier degré et donc toutes les écoles d'Eure-et-loir.

Mais c'est aussi le rythme de la bataille pour l'emploi à laquelle l'Education nationale entend prendre toute sa part. Les emplois d'avenir professeur (EAP) offerts à de jeunes étudiants qui souhaitent, en travaillant dans les écoles, collèges et lycées, conforter leur choix d'orientation vers les métiers de l'enseignement ; les agents de prévention et de sécurité (APS) qui interviennent depuis janvier dans les collèges et lycées les plus fragiles d'Eure-et-Loir, et dès la rentrée prochaine, le recrutement de 66 futurs enseignants à l'école supérieure du professorat de Chartres.

L'Education, première priorité nationale, veut donc, dans le département, inscrire son action dans les grands enjeux du moment : la jeunesse, l'emploi mais aussi la sécurité (par des actions de préventions dans tous les établissements), la politique de la ville (avec des moyens tout particuliers aux écoles et établissements les plus difficiles) et la citoyenneté, le vivre ensemble qui fait l'objet de nombreux programmes en collèges et lycées.

Chaque service de l'Etat mène ainsi son action, sous l'autorité de M. le Préfet, dans l'intérêt général et au rythme, nécessairement soutenu, qui convient pour répondre au mieux aux attentes ».



Michel REYMONDON

Directeur académique  
des services de  
l'Education Nationale



# A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

## QU'EST-CE QUE LE PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI ?

Après la remise du rapport "Pacte pour la compétitivité de l'industrie française" de Louis GALLOIS au Premier Ministre, le Gouvernement s'est réuni le 6 novembre 2012 en séminaire. A l'issue de celui-ci, le Premier Ministre a présenté les mesures qui seront mises en œuvre au cours du quinquennat et qui constituent **le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**.

Ce pacte contient **trente-cinq décisions concrètes** engagées sur les **huit leviers de compétitivité**, dont l'allègement du coût du travail, la stimulation de l'innovation et le soutien de l'emploi des jeunes. Parmi les décisions prises pour permettre à l'appareil productif français d'asseoir sa compétitivité, figure un **crédit d'impôt de 20 milliards d'euros** en faveur de la compétitivité des entreprises.

Pour en savoir plus : [www.ma-competitivite.gouv.fr](http://www.ma-competitivite.gouv.fr)

## POURQUOI UN PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI ?

L'économie française traverse une grave crise : l'économie mondiale ralentit et la consommation en Europe faiblit.

En outre, nos entreprises sont aussi handicapées par une compétitivité qui s'est dégradée depuis 10 ans. Nos investissements en recherche et développement restent trop faibles. Notre système éducatif ne forme aujourd'hui pas assez de jeunes qualifiés pour les besoins de notre économie. Les coûts de nos entreprises croissent depuis plusieurs années plus rapidement que ceux de leurs concurrentes européennes.

C'est pourquoi, **le gouvernement est déterminé à restaurer notre compétitivité, redresser notre industrie, retrouver la croissance et l'emploi.**

## LES 8 LEVIERS DU PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

### > Levier 1

Un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

### > Levier 2

Des financements performants et de proximité pour les Très petites entreprises (TPE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

### > Levier 3

Des produits de qualité en stimulant l'innovation.

### > Levier 4

Un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises.

### > Levier 5

Des entreprises conquérantes et un pays attractif.

### > Levier 6

Des formations tournées vers l'emploi et l'avenir pour les jeunes et les salariés.

### > Levier 7

La simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises.

### > Levier 8

Une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité.

# A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

## QU'EST-CE QUE LE CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI (CICE) ?

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi équivaut à une **baisse de cotisations sociales**. Il s'agit d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013 (ou via un versement du Trésor public quand l'entreprise ne paie pas d'impôt).

**Il s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. II atteindra 20 Mds € par an à compter de l'exercice 2014.**

**Cela représentera une baisse des coûts pour nos entreprises d'environ 4% en 2013, puis 6% à partir de 2014 de la masse salariale brute en-dessous de 2,5 SMIC.**

Dès 2013, les PME qui le demanderont pourront en bénéficier sous forme d'**avance de trésorerie**.

Ce dispositif concerne environ 85 % des salariés, dont environ 80 % de ceux de l'industrie. Il bénéficiera aussi aux services, qui contribuent à la compétitivité de l'industrie (les achats de services par l'industrie représentent 140 Md€, soit l'équivalent de la masse salariale de l'industrie).

A horizon de 5 ans, ce crédit d'impôt permettra la **création d'au moins 300 000 nouveaux emplois**.

## DES FORMATIONS TOURNEES VERS L'EMPLOI ET L'AVENIR POUR LES JEUNES ET LES SALARIES

**La formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont les leviers de la compétitivité future. Jeunes et salariés doivent être mieux formés aux métiers de demain.**

L'inadéquation se creuse entre les jeunes arrivant sur le marché du travail et les entreprises à la recherche de compétences.

La formation professionnelle, qui mobilise pourtant des ressources importantes, n'aide pas assez les salariés à affronter les mutations économiques. Le taux de chômage augmente tandis que certaines entreprises ont du mal à recruter!

Dans la société de la connaissance, l'adaptabilité du système éducatif et de formation est une nécessité.

### Il faut donc :

- Faire de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche des leviers de notre compétitivité.
- Anticiper les besoins de qualification des entreprises.

## QUELQUES REPERES EN CHIFFRES

(niveau national)

- **22,5 %** : c'est le taux de chômage des **15-24 ans** en 2012
- Sur près de **2,4 millions** d'étudiants en France, - **70 000** ont étudié dans un pays de l'OCDE
- **200 000** jeunes formés par an par des entreprises artisanales en janvier 2010
- **7 500** jeunes bénéficient du volontariat international en entreprise

## QUELQUES REPERES EN CHIFFRES

(niveau départemental)

- Augmentation de **+10.9 %** en un an de demandeurs d'emploi en catégories ABC
- Chômage des jeunes : par rapport à décembre 2011, le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits comme demandeurs d'emploi en décembre 2012 est en **augmentation de +16.2%**
- Chômage des seniors : par rapport à décembre 2011, le chômage des seniors affiche en décembre 2012 une **augmentation de 16.2%**

# A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI

## RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR (DDFIP)

Au titre du recrutement par voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap, la DDFIP a recruté pour l'année 2013 un inspecteur des finances publiques, emploi de catégorie A (filière gestion publique) et deux agents des finances publiques, emploi de catégorie C (filière gestion publique). Les auditions d'une trentaine de candidats se sont déroulées en Eure-et-Loir du 11 au 20 février 2013.

Les candidats retenus bénéficieront d'une formation rémunérée aux métiers de la gestion publique ou de la fiscalité. Après validation de celle-ci, ils seront titularisés et deviendront fonctionnaires. Ils rejoindront alors un des services de la DDFIP.

Les personnes en situation de handicap reconnues par la CDAPH et désirant intégrer la Direction Générale des Finances Publiques peuvent s'inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques. La Direction Générale des Finances Publiques organise chaque année un recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle (sélection sur dossier et entretien). La prochaine campagne de recrutement devrait être organisée au premier trimestre de l'année 2014.

## LES CONTRATS DE GENERATION

La loi n° 2013-185 portant création du contrat de génération a été publiée le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Ce contrat répond à deux défis du marché du travail. D'une part, **l'embauche de jeunes en CDI** pour accéder à un emploi stable. D'autre part, **le maintien dans l'emploi des salariés seniors sous forme de tutorat**. Il rassemble ainsi les générations par la transmission des compétences.

Le contrat de génération constitue le deuxième volet de la politique du gouvernement pour l'emploi des jeunes, après les emplois d'avenir. Alors que ces derniers s'adressent prioritairement aux secteurs public et associatif, pour les jeunes peu ou pas diplômés, le contrat de génération vise surtout **les petites et moyennes entreprises** (les aides sont réservées aux entreprises de moins de 300 salariés) et tous les jeunes.

Le contrat de génération allie ainsi le soutien à la compétitivité et le développement des compétences à la nécessaire inclusion des jeunes et des seniors dans l'emploi.

Le gouvernement **espère inverser la courbe du chômage** avant la fin de l'année. Son objectif est de recruter en CDI **500 000 jeunes sur cinq ans**.

Le ministre du Travail, Michel Sapin, a signé lundi 18 février 2013, le premier "contrat de génération" à Lyon.

## LE PRÉFET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA

En présence de M. VERZELEN, Directeur Départemental des Territoires, de M. LECOULS, Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations adjoint, du Colonel LAMIRAL, Commandant du Groupement de Gendarmerie et de nombreuses personnalités dont les députés DE LA RAUDIÈRE, MARLEIX et VIGIER, le Préfet a participé à la 67<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la FDSEA 28.

Après avoir salué l'élection récente à la tête de la Chambre d'Agriculture 28 de M. Eric THIROUIN, élu Président, et de M. GOUACHE, élu premier Vice-Président à la suite de la victoire de la FDSEA-JA aux élections professionnelles, le Préfet a fait un tour d'horizon des dossiers agricoles du moment. Il a notamment rappelé le succès de la négociation conduite sur la PAC 2014-2020 par le Président de la République lors du Conseil Européen de Bruxelles le 8 février dernier.

Il a ensuite incité la filière agricole à prendre toute sa place dans la mobilisation contre le chômage, en particulier des jeunes. Le monde agricole est en effet éligible aux dispositifs mis en place par le Pacte National pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, en particulier le crédit impôt compétitivité-emploi (CICE).

Le monde agricole doit également prendre toute sa place dans le développement des Emplois d'avenir et des Contrats de génération. Le Préfet a également présenté le Plan exceptionnel pour l'élevage présenté en Conseil des Ministres le 6 mars dernier. Ce plan doit trouver à s'appliquer au Perche, où l'élevage est prépondérant.



# A LA UNE – LA BATAILLE POUR L'EMPLOI



## **Patrick MARCHAND**

DIRECTEUR DE L'UNITE

D'EURE-ET-LOIR DE LA

DIRECCTE CENTRE DEPUIS

LE 1<sup>ER</sup> MARS 2013

## **LE PORTRAIT DE LA LETTRE**

### **QUELQUES REPERES BIOGRAPHIQUES**

#### **FORMATION**

- > Maîtrise « Administration Economique et Sociale » - Poitiers 1980
- > Formation de contrôleur du travail — Nantes 1982
- > INTEFP — Promotion 1996

#### **PARCOURS PROFESSIONNEL**

- De mai 2008 à février 2013 : Directeur adjoint travail sur le champ emploi à l'unité territoriale de la Mayenne
  - Préparation et suivi des BOP 102 et 103,
  - Animation et préparation des SPEL sur les trois bassins en lien avec les animateurs territoriaux,
  - Animation du pôle TH, suivi des actions de PLITH en relation avec le PRITH, supervision des entreprises adaptées,
  - Membre du comité de suivi opérationnel de la Maison de l'emploi de la Mayenne, responsable des dialogues de gestion, membre de la cellule de veille économique regroupant les principaux acteurs de l'emploi et du développement économique,
    - Responsable du suivi de la Mission locale du département,
    - Supervision des structures d'insertion par l'activité économique, responsable de la commission de suivi des contrats aidés,
    - Emplois d'avenir : élaboration en lien avec la Maison de l'emploi d'un diagnostic sur les jeunes dans les zones urbaines sensibles et mise en place d'un plan d'action.
- De juillet 1997 à avril 2008 : Inspecteur du travail en section à la DDTEFP de la Sarthe
  - Animation d'une section,
  - Contrôle des entreprises sur le respect de la législation du travail,
  - Suivi en lien avec le directeur départemental du plan social PHILIPS impactant plus de 1 100 emplois,
  - Suivi de la cellule de reclassement et du plan de réindustrialisation résultant du plan social,
  - Résolution de conflits, notamment dans les établissements BRODARD et TAUPIN.
- De 1996 à 1997: Inspecteur élève du travail à l'INTEFP de Marcy l'Etoile
- De 1994 à 1996 : Chef de centre à la DDTEFP du Maine et Loire
- De 1982 à 1994: Contrôleur du travail en section d'inspection à la DDTEFP du Maine et Loire (à Cholet, puis Angers)

#### **AUTRES**

- > Enseignant vacataire à l'UFR DROIT du Mans, chargé de cours « Droit du travail » MASTER 2 CAAE de 2002 à 2007
- > Expert sur la thématique de l'évaluation des risques dans le cadre du GIP International
- Missions en Pologne : 2002
- Missions en Lituanie : 2004
- Mission au Monténégro : 2006

# THEME – LES RYTHMES SCOLAIRES



## LA RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Or cette extrême concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. **La réforme des rythmes scolaires** vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

### L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous

- Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.
- La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.
- Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

## LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME : UN CADRE NATIONAL EXIGEANT QUI FAVORISE LES AMBITIONS ÉDUCATIVES DES TERRITOIRES

- Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.
- À titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.
- Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.
- Des déclinaisons locales seront possibles à l'intérieur du cadre réglementaire national afin de prendre en compte les contraintes et les atouts des différents territoires et de permettre à ces derniers de mener à bien leurs ambitions éducatives.
- Un certain nombre de dérogations – notamment le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin – pourront être accordées. L'intérêt des élèves étant la priorité absolue, ces dérogations devront être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial et présenter des garanties pédagogiques suffisantes.
- Le maire pourra, au plus tard le 31 mars 2013, faire part au DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.



# THEME – LES RYTHMES SCOLAIRES

## UNE RÉFORME DANS L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES QUI CORRESPOND AUX PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DES SCIENTIFIQUES SPÉCIALISTES DES RYTHMES DE L'ENFANT

Dans un rapport de janvier 2010, l'Académie nationale de médecine soulignait que la désynchronisation des enfants, c'est-à-dire l'altération du fonctionnement de leur horloge biologique lorsque celle-ci n'est plus en phase avec les facteurs de l'environnement, entraîne **fatigue et difficultés d'apprentissage**.

Les chronobiologistes Robert Debré, Guy Vermeil, Hubert Montagner, François Testu et leurs collaborateurs ont, quant à eux, dans le cadre de leurs publications, formulé un certain nombre de préconisations, qui ont été largement partagées lors de la concertation pour la refondation de l'École.

Ces préconisations sont les suivantes :

- **revenir à une semaine de quatre jours et demi, avec une priorité au mercredi matin scolarisé**, afin de répartir le travail scolaire sur davantage de jours, de diminuer la durée de toutes les journées scolaires et d'éviter la rupture de rythme causée par un mercredi hors temps scolaire, ce type de rupture étant préjudiciable aux apprentissages des enfants ;
- **avoir une approche globale du temps de l'enfant** prenant en compte la nature des trois temps qui composent les 24 heures de la journée, à savoir les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école;
- **tendre vers un système d'alternance régulière des plages scolaires et des périodes de vacances** ; à cet égard, l'alternance dite "7-2", c'est-à-dire sept semaines de classe suivies de deux semaines de vacances, fait globalement consensus ;
- **penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation**, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue, pour qu'elle permette à chaque enfant de révéler ses possibilités et ses aspirations grâce à des interactions complémentaires et une écoute mutuelle de l'ensemble des acteurs.

## UNE RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES QUI RAPPROCHE LA FRANCE DE SES VOISINS EUROPÉENS, DANS L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES

### Nombre de jours de classe sur l'année :

France :	144 j/an	<b>180 j/an avec la réforme</b>
Finlande :	190 j/an	
Royaume-Uni :	190 j/an	
Allemagne :	208 j/an	

### Nombre de jours de classe par semaine :

France :	4 j/sem	<b>5 j/sem avec la réforme</b>
Finlande :	5 j/sem	
Royaume-Uni :	5 j/sem	
Allemagne :	5 ou 6 j/sem	

## OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ? LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN OEUVRE

### Janvier/Février 2013 :

- Echanges entre le Recteur, le Directeur académique et les communes sur la mise en place de la semaine scolaire de 4,5 j à la rentrée 2013
- Publication le 25 janvier du décret relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
- Information des écoles sur les modalités d'application de la réforme

### Mars 2013 :

- Elaboration d'un projet d'organisation du temps scolaire émanant du maire, du président de l'EPCI et/ou du conseil d'école
- Mise en place par la commune des lignes directrices du projet éducatif territorial (PEDT)
- Transmission des projets d'organisation du temps scolaire au DASEN, après avis de l'IEN
- Consultation du département par le DASEN sur les projets d'aménagement du temps scolaire
- La direction académique qui doit valider, avant la fin du mois de mars, toutes les demandes de dérogations pour une mise en œuvre en 2014 de la réforme des rythmes scolaires

### Avril 2013 :

- Fixation de l'organisation de la semaine scolaire par le DASEN
- Information du CG, des communes, des EPCI et des écoles par le DASEN sur le règlement type départemental

**De mai à septembre 2013** : approfondissement de la concertation entre les acteurs concernés.

**Pour en savoir plus : [education.gouv.fr/rythmes-scolaires](http://education.gouv.fr/rythmes-scolaires)**

## THEME - LA SECURITE

### MARDI 26 FEVRIER 2013 - MINUTE DE SILENCE AU COMMISSARIAT DE POLICE DE CHARTRES

Comme dans tous les commissariats de France, un hommage a été rendu ce jour Mardi 26 février 2013 à 11 heures 30 dans la cour de la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir à Cyril GENEST et à Boris VOELCKEL.



*De gauche à droite : le Lieutenant-Colonel Eric DAGNICOURT représentant le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, Hélène DENECHERE, Commissaire central adjoint, Blaise GOURTAY, Secrétaire Général de la Préfecture et Patrick MEYNIER, Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir.*

Sous la Présidence de M. Blaise GOURTAY, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir représentant le Préfet d'Eure-et-Loir, accompagné de M. Patrick MEYNIER, Commissaire Divisionnaire, Directeur départemental de la Sécurité Publique , Hélène DENECHERE, Commissaire Central adjoint, le Lieutenant-Colonel Eric DAGNICOURT représentant le Colonel Eric LAMIRAL, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, une minute de silence a été respectée par les policiers nationaux et municipaux.

Le capitaine de police Cyril GENEST et le lieutenant de police Boris VOELCKEL de la Brigade Anti-criminalité de la Préfecture de Police sont décédés le 21 février dernier en opération de police sur le boulevard périphérique de Paris.

### CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX MILITAIRES DE LA GENDARMERIE NATIONALE DÉCÉDÉS, VICTIMES DU DEVOIR

Comme tous les ans au mois de février et dans le cadre de la cérémonie d'hommage aux militaires de la gendarmerie nationale décédés, victime du devoir, le Préfet Didier MARTIN accompagné du Colonel Eric LAMIRAL, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, a déposé une gerbe et a effectué la lecture du message de Monsieur Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur.



Cette cérémonie s'est déroulée en présence du Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, du Procureur de la République, des Sous-Préfets de Nogent-le-Rotrou, Dreux et Châteaudun et de nombreuses autorités civiles et militaires.



# THEME - LA SECURITE

## DES JEUNES DU CHÂTEAU DES VAUX S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le court-métrage "**Insouciant**", réalisé par les élèves d'une classe de seconde "Hôtellerie alimentaire et cuisine restauration" du lycée professionnel géré par les Apprentis d'Auteuil au Château des Vaux, a fait l'objet le 7 février 2013 d'une projection officielle au cinéma "Le Rex" de Nogent-le-Rotrou.

En présence du Préfet d'Eure-et-Loir, Didier Martin, de M. Huwart, ancien ministre, Maire de Nogent-le-Rotrou, de M. Guérrini, Vice-Président du Conseil général d'Eure-et-Loir, de M<sup>me</sup> Bameul, Sous-Préfète de Nogent-le-Rotrou, de M. Verzelen, Directeur départemental des territoires (DDT), du Colonel Lamiral, Chef du Groupement départemental de gendarmerie nationale, les comédiens et techniciens ont commenté le court-métrage et répondu aux questions du public.

Le Préfet les a félicité pour la qualité de leur travail. Ce court-métrage "fait par des jeunes pour des jeunes" vient renouveler les campagnes en matière de **sécurité routière**. En dépit des résultats encourageants obtenus en 2012, la sécurité routière demeure une **priorité des pouvoirs publics**. Les jeunes sont concernés à la fois comme victimes potentielles d'accidents de la route mais aussi parfois comme auteurs.

Réalisé avec le soutien de la DDT (en particulier de M<sup>me</sup> Cartier et M. Blondel), ce film est appelé à faire l'objet d'une large diffusion.



## OPÉRATION « TRANQUILLITÉ SÉNIORS » - ACTION DE SENSIBILISATION AUX CAMBRIOLAGES À LA SALLE COMMUNALE DE DAMMARIE

Tout au long de l'année, des **actions de sensibilisation des citoyens**, et particulièrement des seniors, à la **lutte contre les cambriolages** sont réalisées à intervalle variable, dans les communes les plus impactées par les cambriolages, par les commandants de brigade territoriale de proximité ou commandants de communauté de brigade.

Le 19 février 2013, la gendarmerie de Thivars a ainsi organisé une réunion publique de sécurité à la salle communale de Dammarie devant une cinquantaine de personnes.

Ces actions permettent à la gendarmerie d'informer les citoyens sur les gestes simples de prévention à adopter pour éviter les cambriolages ou les tentatives d'escroquerie. Elles permettent également d'appeler l'attention des citoyens sur tous les faits suspects qu'ils pourraient constater et de les inviter à les communiquer aux forces de l'ordre.

Ces interventions participent ainsi à la prévention de la délinquance en mobilisant l'attention des citoyens et rassurent la population grâce aux conseils avisés des forces de sécurité.

## THEME - LA SECURITE

### LE SOUS-PRÉFET DE DREUX PARTICIPE AUX INSPECTIONS DES BRIGADES DE GENDARMERIE PAR LE CAPITAINE VALOIS, LE 1ER FÉVRIER À ANET, LE 5 FÉVRIER À NOGENT-LE-ROI, LE 12 FÉVRIER À BREZOLLES ET LE 14 FÉVRIER À DREUX

Le Sous-préfet de Dreux a participé aux inspections des brigades de gendarmerie par le Capitaine VALOIS, le 1 février à Anet, le 5 février à Nogent-le-Roi, le 12 février à Brezolles et le 14 février à Dreux

Durant le mois de février, Abdel-Kader Guerza, Sous-Préfet de Dreux, a participé, à quatre reprises, aux inspections des unités de gendarmerie de son arrondissement.

Le commandant de compagnie de gendarmerie de Dreux, le Capitaine Valois, a sous ses ordres 3 communautés de brigades : Dreux (comprenant les brigades de proximité de Dreux et de Saint Rémy-sur-Avre), Courville (comprenant les brigades de proximité de Courville et de Châteauneuf-en-Thymerais), et Brezolles (comprenant les brigades de proximité de Brezolles, la Ferté-Vidame et Senonches) ainsi que deux brigades autonomes : Anet et Nogent-le-Roi.



*Le Sous-Préfet de Dreux a participé à l'inspection de la brigade de gendarmerie de Brezolles le 12 février 2013*

L'inspection, annuelle et programmée, est l'occasion pour le capitaine Valois, en possession d'observations recueillies tout au long de l'année, de se rendre auprès de ses unités pour communiquer ses conclusions. Elle revêt un caractère solennel dont le cérémonial militaire est l'expression. Elle comporte en général un dialogue avec le commandant d'unité, des échanges et un bilan avec les militaires.

L'inspection constitue une occasion privilégiée d'échange avec les autorités, les élus et les organismes agissant dans l'environnement fonctionnel de l'unité inspectée. Elle est également l'occasion d'entretien entre les personnels et enrichit le dialogue de commandement au sein des formations.

### LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR VISITE LA DÉPOLLUTION DU FUTUR CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE CHARTRES-CHAMPHOL

Le 18 février, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, s'est rendu sur le site de l'ancienne base aérienne 122 de Chartres-Champhol, en cours de dépollution, en présence du Directeur de cabinet, M. ROBILLARD, du maire de Champhol, M. GIGON, d'un représentant du Ministère de la Défense, le Lieutenant-Colonel LEMAIRE, du responsable pyrotechnique de l'entreprise SITA REMEDIATION, M. CAVAREC, des agents techniciens de l'entreprise et de la presse.



*Le Préfet d'Eure-et-Loir, sur le site du futur centre de secours principal de Chartres-Champhol, en présence du Directeur de cabinet, M. ROBILLARD, du maire de Champhol, M. GIGON, du Lieutenant-Colonel LEMAIRE (Ministère de la Défense), du responsable pyrotechnique de l'entreprise SITA REMEDIATION, M. CAVAREC, des agents techniciens de l'entreprise et de la presse*

Les opérations de dépollution pyrotechnique sur une partie de l'ancienne base aérienne 122 de Chartres-Champhol, qui ont débuté au mois de novembre 2012, vont entrer dans une nouvelle phase à compter du 25 février 2013.

Après des opérations de débroussaillage et de diagnostic pyrotechnique, l'entreprise SITA REMEDIATION, chargée du chantier de dépollution, a engagé à compter du 25 février dernier la phase de mise à jour des objets détectés et la destruction éventuelle des munitions découvertes.

Cette seconde phase du chantier a nécessité la mise en place d'interdictions de circulation sur les communes de Chartres et Champhol.

## THEME - LA SECURITE

### DEUX AGENTS DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP) OPÈRENT UN CONTRÔLE DE DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE LA VIANDE DE CHEVAL

Le 21 février 2013, deux agents de la **DDCSPP** ont opéré un contrôle de denrées alimentaires contenant de la viande de cheval à l'Intermarché des Trois Ponts, en limite des communes de Chartres et du Coudray, en présence de la presse.

Ce contrôle devait permettre de vérifier le respect des mesures de retrait des lots de produits demandés par FINDUS et de recenser les lots de produits distribués par les marques distributeurs sur l'ensemble des produits congelés de types moussaka, lasagnes bolognaises, hachis Parmentier.

Il s'inscrit dans la lignée des 19 vérifications effectuées par la DDCSPP entre le 15 et le 20 février 2013 dans des commerces de détail sur l'ensemble du département : 3 hypermarchés, 5 supérettes, 10 supermarchés et un établissement de produits congelés.

Reçus par le directeur de la moyenne surface, les agents ont entamé leur contrôle par le registre des produits retirés, avant de se rendre dans le rayon des produits surgelés et enfin dans le local des réserves.



*Contrôle des produits Findus par l'agent de la DDCSPP*

### SIGNATURE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) POUR 2013, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Le 11 mars 2013, le Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) pour l'année 2013 a été signé conjointement par le Procureur de la République adjoint, Cyril LACOMBE, représentant le Procureur de la République, le Vice-Président du conseil général, Marc GUERRINI, représentant le Président du Conseil Général, et le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, à l'issue de la commission départementale de sécurité routière qui s'est tenue à la préfecture d'Eure-et-Loir, en présence du Directeur de cabinet du Préfet, Guillaume ROBILLARD, de l'ensemble des acteurs concernés et de la presse. Le Président de l'association des Maires d'Eure-et-Loir, Gérard HAMEL, avait préalablement signé les documents, n'ayant pu être présent.

Depuis 40 ans, grâce à de nombreuses dispositions réglementaires et techniques mais aussi parce que les comportements ont évolué, la sécurité sur les routes a considérablement été améliorée.

Tant au niveau national qu'en Eure-et-Loir, l'année 2012 a été marquée par une diminution sensible du nombre d'accidents et de blessés. Si en 2012, on a encore enregistré 3 645 tués sur les routes de France dont 40 en Eure-et-Loir, c'est 2 fois moins que dans les années 2000.

Ces résultats sont encourageants, mais l'hécatombe enregistrée sur les routes du département au cours du mois de février 2013 (5 morts) rappelle qu'en matière de prévention des accidents de la route, rien n'est jamais acquis.

Un nouveau Document Général d'Orientations a été élaboré au cours du second semestre 2012 et signé le 8 octobre dernier. L'analyse des données accidents enregistrées sur la période 2007 - 2011 a permis de caractériser l'accidentologie du département et d'identifier les enjeux majeurs. Des orientations d'actions pour la période 2013 - 2017 ont dès lors été retenues. Ces orientations vont maintenant être déclinées chaque année au travers du PDASR.

L'État, le Conseil Général et l'Association des Maires ont décidé de poursuivre leur action collective de lutte contre l'insécurité routière dans le département. A cette fin, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour 2013 vise à faire converger toutes les initiatives locales vers les enjeux prioritaires du département.



# THEME - LA SECURITE

## LE DIRECTEUR DE CABINET DU PRÉFET ASSISTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS D'EURE-ET-LOIR

Samedi 9 mars 2013, Guillaume ROBILLARD, Directeur de cabinet du préfet, a participé à l'assemblée générale de l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir, à l'invitation de son président, le Lieutenant Emmanuel DUPONT.

En présence de nombreux officiers, sous-officiers, et sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, en activité ou en retraite, ainsi que d'élus (M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) et Conseiller général, M. Marc GUERRINI, vice-président du Conseil Général, M. Christian GIGON, Maire de Champhol et Conseiller général, de Françoise RAMON, Maire d'Epernon, M. Claude JONNIER, Conseiller municipal de Dreux, M. le Directeur de Cabinet a félicité les pompiers pour leur engagement au quotidien : 24 390 interventions en 2012 (+3%), soit une intervention toutes les 20 minutes. Parmi ces interventions, quelques unes ont été particulièrement remarquables comme l'intervention sur l'incendie à Lucé en décembre ou le secours à une femme qui avait jeté son véhicule dans un étang à Saint-Georges sur Eure en janvier dernier.

Le directeur de cabinet du Préfet a également pris acte des attentes des pompiers en les assurant de l'engagement de l'Etat aux côtés des collectivités pour les satisfaire au mieux. Il a ainsi évoqué à son tour le projet du centre de secours principal de Chartres-Champhol en assurant l'assemblée que tout est mis en œuvre pour que le calendrier de dépollution du terrain d'emprise du futur centre de secours soit tenu pour que le terrain puisse être livré au Conseil Général dans quelques semaines et que les pompiers puissent bénéficier de locaux à la hauteur de leurs missions en 2015.



M. Guillaume ROBILLARD, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, pendant son allocution

## POURQUOI UNE ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE A DREUX ?

Le gouvernement, conformément aux engagements du Président de la République, a fait de la sécurité des Français une priorité de son action. **Certains territoires souffrent plus que d'autres d'une insécurité quotidienne et d'une délinquance enracinée. D'autres connaissent depuis quelques années une dégradation importante de leurs conditions de sécurité. La création des zones de sécurité prioritaires (ZSP) répond à la nécessité d'apporter à ces territoires des réponses durables et concrètes.**

La démarche des zones de sécurité prioritaires ne prévoit pas un carcan rigide exclusivement défini par l'échelon central, mais insiste au contraire sur la prise en compte des circonstances et des problèmes locaux. Les territoires concernés ne sont pas, en effet, homogènes ou exposés aux mêmes phénomènes de délinquance. Ils concernent aussi bien des grands ensembles urbains victimes de trafics ou de violences urbaines, que des centres-ville ou des quartiers anciens dont la physionomie de sécurité est dégradée, ou bien encore des zones péri-urbaines touchées par une forte délinquance de passage et des cambriolages.

Dispositifs souples et adaptables aux particularismes locaux, les ZSP reposent sur :

- une méthode concrète : **la détermination des segments de la délinquance à attaquer en priorité sur un territoire**, un pilotage par objectifs orienté sur les lieux problématiques, et un partenariat resserré entre tous les acteurs locaux de la sécurité ;
- un principe de proximité : la conduite de l'action et l'évaluation des résultats au plus près du terrain, **en fonction des besoins de sécurité exprimés par la population ;**
- **des moyens conjugués** : la coordination de tout l'éventail des techniques policières (présence sur la voie publique, sécurisation, anti-criminalité, investigation, renseignement opérationnel), **afin de mener aussi bien des actions de prévention** et de dissuasion qu'une lutte déterminée contre les trafics structurés.

En tant que territoires d'intervention prioritaires, les ZSP bénéficieront de moyens dédiés. Les 500 postes annuels supplémentaires de policiers et de gendarmes y seront prioritairement affectés. Les unités de force mobile non engagées dans des actions de maintien de l'ordre seront mobilisées pour y assurer des missions de sécurisation. Une partie des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance sera réservée pour les ZSP.



# THEME - LA SECURITE

## LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE À DREUX - QUARTIERS ORIELS, CROIX-TIENNAC, LIEVRE D'OR (PLATEAU-EST)

La zone de sécurité prioritaire déployée dans ces quartiers aura pour objectif de lutter contre les phénomènes de délinquance et d'incivilités qui y sont enracinés. Son périmètre précis et son organisation seront définis dans le cadre d'une concertation entre les services de l'Etat et les élus locaux, avant la fin de l'année 2012.

### Présentation du secteur

Situé au Sud-Est de la ville, le secteur, classé zone urbaine sensible (ZUS), fait partie de la ZUS « plateau Est », qui bénéficie d'un projet de rénovation urbaine et de son inscription dans un CUCS expérimental. 77% de la population du plateau vit en HLM et l'on constate un fort taux de chômage.

### Diagnostic de la délinquance

Malgré une légère baisse de la délinquance générale, la physionomie générale du quartier reste marquée par les violences urbaines, les nuisances ainsi que le trafic de stupéfiants et de véhicules volés.

Le décès, le 8 septembre 2012, d'une fillette de 7 ans, fauchée par un jeune auteur de rodéo dans le quartier de la Croix-Tiennac a particulièrement marqué les habitants.

## INSTALLATION DE LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE À DREUX

Le 14 mars 2013, au centre culturel du Lièvre d'Or, le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, a présidé la réunion d'installation de la zone de sécurité prioritaire à Dreux en présence du Procureur de la République, Patrice OLLIVIER-MAUREL, du Maire de Dreux, Gérard HAMEL, du Député d'Eure-et-Loir, Olivier MARLEIX, du Directeur académique des services de l'Education Nationale, Michel REYMONDON, du Commissaire de police de Dreux, Grégoire DORE, du Sous-Préfet de Dreux, Abdel-Kader GUERZA, et du Directeur de cabinet du Préfet, Guillaume ROBILLARD.

Le Préfet a rappelé en introduction que la ZSP de Dreux était le fruit de la volonté partagée de l'Etat, des élus et de la population.

Face à une assemblée nombreuse composée notamment d'élus, de représentants du monde associatif, de représentants de la communauté éducative, des forces de l'ordre et de la presse, Guillaume ROBILLARD et Abdel-Kader GUERZA ont présenté, sur la base d'un diaporama, le dispositif mis en place dans les quartiers des Oriels, Croix-Tiennac et Lièvre d'Or. La zone de sécurité prioritaire déployée dans ces quartiers aura pour objectif de lutter contre les phénomènes de délinquance et d'incivilités qui y sont enracinés.

La présentation du dispositif a été suivie d'échanges avec la salle.



De gauche à droite : Grégoire DORE, Commissaire de police de Dreux, Guillaume ROBILLARD, Directeur de cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir, Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet de Dreux, Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir, Patrice OLLIVIER-MAUREL, Procureur de la République, Olivier MARLEIX, Député d'Eure-et-Loir, et Michel REYMONDON, Directeur académique des services de l'Education Nationale.

## THEME - POLITIQUE DE LA VILLE

### UNE FORMATION À DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : PILOTAGE D'UNE RÉUNION DE CONCEPTION PAR LE SOUS-PRÉFET DE DREUX

Le 14 février 2013, une réunion s'est tenue à la sous-préfecture de Dreux, sous la présidence du Sous-Préfet, Abdel-Kader GUERZA, en présence de la référente territoriale de la formation du Conseil régional Centre, Anne Gauffreteau, en vue de concevoir et mettre en place sur le territoire de Dreux, une offre de formation sur les métiers de la politique de la ville à destination des professionnels ou des étudiants.



*Participaient à cette réunion, un représentant de l'Education nationale, du Greta, de l'OPH, de la Maison de l'Habitat, de la Maison de l'Emploi ainsi que les délégués du Préfet de Chartres et de Dreux, Marie-Laure Kirzin-Pradel et Mukeka Tshibangu.*

Cette réunion avait pour objectif de poser un diagnostic sur la ville, de trouver des solutions qualifiantes pour que les gens vivent mieux, que l'urbain et l'humain s'articulent en partenariat avec les villes et les bailleurs sociaux. Au-delà, sur ce territoire emblématique de la politique de la ville, c'est aussi une réflexion menée sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences d'envergure départementale.

### LE PRÉFET À SAINT-RÉMY-SUR-AVRE POUR L'INAUGURATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Préfet a inauguré le 15 février avec M. RIEHL, Maire de Saint-Rémy-sur-Avre, Vice-Président du Conseil Régional, M. Olivier MARLEIX, Député d'Eure-et-Loir et Albéric de MONTGOLFIER, Président du Conseil Général, Président de l'Habitat Eurélien, 20 logements sociaux dans le quartier de la Roquerie.



*De gauche à droite : M. Patrick RIEHL, M. Gérard SOURISSEAU, M. Didier MARTIN, Préfet, M. Denis JOLIET, Directeur de l'Habitat Eurélien et M. Albéric de MONTGOLFIER.*

Dans son allocution, le préfet a rappelé l'importance de la problématique de la construction et du logement dans un département confronté à une forte poussée démographique. Il a rappelé les mesures les plus récentes mises en œuvre par l'Etat en matière de politique du logement en particulier la loi DUFLOT qui favorise la cession par l'Etat de terrains et un nouveau dispositif fiscal de soutien à l'investissement locatif.

### LE COMITE INTERMINISTERIEL DES VILLES

Le Premier Ministre a présidé le **Comité interministériel des villes** qui s'est tenu à l'hôtel de Matignon le 19 février. Un plan d'action de 27 décisions autour de cinq engagements a été arrêté pour intégrer dans les politiques publiques les spécificités des banlieues : **1/** Rénover la méthode d'élaboration de la politique de la ville dans une dimension participative; **2/** Territorialiser les politiques de droit commun; **3/** Rénover et améliorer le cadre de vie; **4/** Concentrer les interventions publiques; **5/** Lutter contre les discriminations.

**Pour en savoir plus : [www.gouv.fr](http://www.gouv.fr)**

## THEME - POLITIQUE DE LA VILLE

### **TEMOIGNAGE : MARIE-LAURE KIRZIN-PRADEL, DÉLÉGUÉE DU PRÉFET D'EURE-ET-LOIR**



Marie-Laure Kirzin-Pradel est déléguée du Préfet d'Eure-et-Loir sur les quartiers de l'agglomération chartraine depuis septembre 2009. Issue de la direction du Travail, elle a choisi d'investir cette fonction créée en 2008.

300 délégués du préfet sont présents sur le territoire pour rendre plus lisible et efficace l'action des services de l'Etat dans les quartiers populaires. En Eure-et-Loir, il y en a deux : Marie-Laure Kirzin-Pradel, pour les quartiers de l'agglomération chartraine, et Mukeka TSHIBANGU, pour ceux de l'agglomération drouaise. « *Nous sommes des facilitateurs, une courroie de transmission entre le terrain et les services de l'Etat. Nous essayons de faire redescendre les bonnes informations aux opérateurs et, dans les mêmes temps, alertons sur les difficultés. Notre rôle d'interface nous permet de participer à la mise en cohérence des dispositifs avec les besoins du territoire* » explique M<sup>me</sup> Kirzin-Pradel.

Mandaté par son préfet, le délégué du préfet incarne l'Etat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et se fait l'interlocuteur des acteurs locaux. « *C'est une activité qui demande une grande capacité d'adaptation, de réactivité et d'analyse* » constate M<sup>me</sup> Kirzin-Pradel. Il faut en effet jongler entre des thématiques très différentes (emploi, formation, éducation, sécurité et délinquance, gestion urbaine de proximité, santé, rénovation urbaine...) tout en ayant une bonne connaissance des dossiers.

Quotidiennement, la déléguée du préfet travaille en lien direct avec les habitants, les collectivités, les bailleurs, les adultes relais, les réseaux associatifs et l'ensemble des services de l'Etat.

Deux quartiers du secteur de M<sup>me</sup> Kirzin-Pradel, Beaulieu et Bruxelles, sont concernés par des opérations de rénovation urbaine. Les travaux engagés ont considérablement changé la physionomie de ces espaces. Ils ont ouverts ces quartiers au reste de la ville grâce aux percées piétonnières, leur confèrent une image plus résidentielle avec l'aménagement d'espaces verts sécurisés, l'installation de containers, de jeux pour les enfants. M<sup>me</sup> Kirzin-Pradel souligne que « *le degré d'attention porté à l'accompagnement de la population est essentiel.* » La clef de la réussite réside en grande partie de la qualité du partenariat, qu'il s'agisse de la relation collectivités-Etat, ou de celle entre services de l'Etat.

Grâce à son expérience professionnelle, M<sup>me</sup> Kirzin-Pradel a une solide connaissance des dispositifs liés à l'emploi. C'est ce qui explique en partie son fort investissement sur cette question: « *Sur mon territoire, je me suis saisie d'une circulaire de 2006 et, avec le soutien de la maison de l'emploi, j'ai pris l'initiative de créer des groupes solidarité-emploi. Mon objectif est de créer une synergie productive pour les habitants. Ils réunissent tous ceux qui, intéressés de prêt ou de loin à l'emploi, œuvrent dans les quartiers.*

*Chacun y contribue dans son domaine de compétences* ». Pour M<sup>me</sup> Kirzin-Pradel, « *l'important est d'articuler les interventions entre elles et de partager une même connaissance des dispositifs et des acteurs qui les animent.* »

Marie-Laure Kirzin-Pradel suit de près les débats sur la réforme de la politique de la ville. Elle a des attentes et des propositions : « *Il faut d'abord se saisir de ce qui existe. Avec les déplacements des populations, il faudra revoir la géographie prioritaire et ses indicateurs. Se dire aussi qu'on ne pourra peut-être pas tout faire avec le seul droit commun. Le maillage territorial c'est du temps et de la présence humaine* ».



## VIE CITOYENNE

### LE PRÉFET À L'INAUGURATION DU PÔLE PETITE ENFANCE À EPERNON

A l'invitation de M<sup>me</sup> Françoise RAMOND, Présidente de la Communauté de Communes du Val Drouette, Maire d'Épernon, le Préfet a participé le samedi 9 février à l'inauguration du nouveau Pôle Petite Enfance créé par la Communauté de communes dans le quartier de la Savonnière à Épernon.

En présence de nombreuses personnalités, dont le sénateur Gérard CORNU, M. Jean-Jacques CHATEL, Conseiller Régional, représentant le Président du Conseil Régional, M. Jean-Paul MALLET, Conseiller général représentant le Président du Conseil Général, le Président et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales, le Préfet a salué le dynamisme de la Communauté de Communes du Val Drouette dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il a incité les élus et responsables associatifs à s'intéresser au dispositif des Emplois d'Avenir, destinés à lutter contre le chômage des jeunes peu qualifiés.



De gauche à droite : M. Jean-Claude MALLET, Conseiller Général, M. Joël BILLARD, Sénateur, M<sup>me</sup> Françoise RAMOND, Maire d'Épernon et Présidente de la Communauté de Communes, M. le Préfet, Didier MARTIN, M. FROGER, Président de la CAF, M. Gérard CORNU, Sénateur, M. Jean-Jacques CHATEL, Conseiller Régional et M<sup>me</sup> Mireille ELOY, suppléante du député Jean-Pierre GORGES.

### INAUGURATION DU NOUVEAU PÔLE SPORTIF D'EPERNON

A l'initiative de Mme RAMOND, maire d'Épernon et en présence de David DOUILLET, double médaillé d'or aux Jeux Olympiques et ancien Ministre des Sports, le Préfet a participé à l'inauguration du nouveau pôle sportif du quartier de la Savonnière à Épernon.



De gauche à droite : M. Gérard CORNU, Sénateur, M<sup>me</sup> RAMOND, Maire d'Épernon, M. Jean-Pierre GORGES, Député, M. David DOUILLET, Député des Yvelines, M. Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir, M. Albéric de MONTGOLFIER, Président du Conseil général d'Eure-et-Loir, M. Yves AUGIZEAU, Adjoint au Maire d'Épernon.

Via le Comité National de Développement du Sport (CNDS), l'Etat a participé au financement de cet équipement, également soutenu par le Conseil Général.

Comme l'on fait les parlementaires présents (MM. DOUILLET, CORNU, de MONTGOLFIER et GORGES), le Préfet a insisté sur le futur fonctionnement de cet équipement qui reposera sur les associations sportives, leurs cadres et leurs bénévoles. Il a aussi rappelé que le mouvement sportif et associatif est un gisement d'Emplois d'Avenir, financés par l'Etat à hauteur de 75 % et réservés aux jeunes peu qualifiés de moins de 25 ans. Ce dispositif est une réponse possible à l'augmentation du chômage des jeunes, actuellement constatée en Eure-et-Loir.



## ADOPTION DU BILAN 2012 DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU SURENDETTEMENT

Le 12 février 2013, la Commission plénière du surendettement d'Eure-et-Loir s'est réunie pour la deuxième année consécutive sous la présidence du Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN, en présence du Vice-Président, Jacques BAZARD, du Secrétaire de la Commission, Bernard CHERLONNEIX, de la présidente déléguée, Anne-Marie BORDERON et du vice-président délégué, Glen LE BARS, pour examiner le rapport annuel d'activité, le fonctionnement de la commission et les principales difficultés rencontrées.

Chaque année, la commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités (1) ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission (2). Il précise la typologie de l'endettement présenté dans ces dossiers et les difficultés de toutes natures rencontrées dans leur traitement (3).

Le rapport d'activité de la commission est transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse.

1) Nombres de dossiers traités : Le rapport annuel d'activité fait apparaître une baisse sensible de 7,04% du nombre de dossiers déposés (- 3,52 % pour la région Centre et

-5% au niveau national), ce qui constitue un renversement de tendance appréciable.

Au cours de l'année 2012, 1461 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou le juge (dans le cas d'un recours sur une décision d'irrecevabilité). 87 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 5,65 % des dossiers soumis pour examen, en diminution de 10,3 % par rapport à 2011.

- 30,36 % des dossiers traités ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel (28,14 % en région Centre, 34,98 % au niveau national) soit 456 dossiers.
- 1046 dossiers ont été orientés vers la procédure classique permettant un apurement total ou partiel des créances.

2) Mesures prises ou recommandées par la Commission : Sur 1055 dossiers traités en phase amiable, 546 ont conduit à la signature d'un plan conventionnel et 509 constats de non accord ont été entérinés (en progression de 19,5 % par rapport à 2011). En outre, le nombre de mesures imposées et recommandées a progressé en 2012 par rapport à 2011 (+ 10,3 %) et de façon plus marquée qu'au niveau national (+6,0 %). Au total, 218 mesures imposées et 166 mesures recommandées ont été élaborées par le secrétariat de la Commission.

## STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL : LES COLLÉGIENS À LA DÉCOUVERTE DE LA GENDARMERIE !

Du 13 au 15 février 2013, le groupement de gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir de Lucé (28) accueillait 55 collégiens, garçons et filles, issus des établissements scolaires du département pour un stage en milieu professionnel. Ce stage, d'une durée de trois jours, leur a permis de découvrir les facettes de la gendarmerie.



*Du 13 au 15 février 2013, 55 collégiens du département à la découverte de la gendarmerie de Lucé*

A travers des présentations dynamiques et en salle, les jeunes stagiaires ont pu découvrir le quotidien de l'institution, rythmé par les interventions d'une brigade territoriale de gendarmerie départementale et la vie exigeante des militaires en escadron de gendarmerie mobile. Des missions de l'équipe cynophile à la gestion des appels et des interventions au Centre Opérationnel, des interventions musclées des militaires du Peloton de Surveillance et d'Intervention à la minutie du Technicien d'Identification Criminelle, les jeunes ont pu découvrir, souvent avec étonnement, les différents aspects du métier de gendarme.

Cette rencontre, positive pour l'image de l'Arme, a également été l'occasion de sensibiliser ces adolescents aux dangers des drogues et de l'internet, grâce à l'intervention des militaires de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile.

Le 18 février 2013, certains d'entre eux ont eu l'opportunité de vivre, avec les militaires de la caserne du Gendarme Dupré et en présence d'autorités civiles et militaires, la cérémonie annuelle d'hommage aux personnels de la gendarmerie, victimes du devoir.

Après trois journées bien remplies pour ces stagiaires en période d'orientation, quelques vocations ont vu le jour... Rendez-vous dans quelques années !

# VIE CITOYENNE

## AFFECTATIONS

- M. **Philippe DAMIE** est nommé Directeur général de l'Ars du Centre (à compter du 1<sup>er</sup> mars)
- M. **Patrick MARCHAND** est nommé Directeur de l'UT-DIRECCTE d'Eure-et-Loir (à compter du 1<sup>er</sup> mars)
- Le lieutenant-colonel **Thierry RAIMBAULT** est affecté au poste de commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Eure-et-Loir en second, auprès du colonel Eric LAMIRAL, Commandant de groupement (à compter du 1<sup>er</sup> mars).
- M<sup>me</sup> **Cécile FOUQUAT**, attaché, est affectée à la DDSP 28, sur le poste de Chef du service de gestion opérationnelle (SGO)
- M. **Jacques REBOUX**, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la sous-préfecture de Châteaudun (à compter du 11 février 2013)

## UNE PROMOTION POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Blaise GOURTAY, Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir depuis août 2010, vient d'être nommé Secrétaire général de la préfecture de Corse du Sud, préfecture de la région Corse, à Ajaccio (décret du Président de la République du 7 mars 2013 publié au JO du 8 mars 2013).

M. GOURTAY prendra ses fonctions en Corse début avril. Le nom de son successeur à Chartres sera connu très prochainement.



## M<sup>ME</sup> PAULE CHERRE, NOMMÉE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE À LA SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT-LE-ROTROU

***Vous venez de prendre vos fonctions de Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. Pourquoi ce choix de poste ?***

En fait, depuis plusieurs années, je souhaitais travailler sur l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. C'est pour moi l'opportunité de me rapprocher de mon domicile situé sur le canton de La Loupe mais aussi de mettre en œuvre l'ensemble de mes compétences acquises par mes expériences professionnelles sur un poste complet et varié qui touche une multitude de domaines particulièrement intéressants tels que l'économie, l'agriculture, le social, la culture, etc.

Ce nouveau poste va aussi me donner l'occasion de travailler avec des acteurs locaux que j'ai déjà côtoyés dans d'autres contextes personnels ou professionnels (par exemple lorsque je gérais les fonds structurels européens à la Direction Départementale de l'Agriculture et la Forêt, la zone éligible étant le Perche).

### ***Quelles sont vos missions principales ?***

Je suis chargée de la coordination et du pilotage de la Sous-préfecture. J'assisterai et représenterai Mme BAMEUL, la Sous-préfète. J'assurerai un conseil juridique auprès des élus, la responsabilité et l'animation des services de la Sous-préfecture (...enfin c'est ce que dit ma fiche de poste ...).

### ***Quel poste occupiez-vous précédemment ?***

Auparavant, j'étais Chef du Service de gestion opérationnelle à la Direction Départementale de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir.

### ***Il s'agit donc d'un grand changement ?***

Certainement, mais je pense que chaque expérience est bonne à vivre. C'est chaque fois de nouvelles rencontres et beaucoup d'enrichissement personnel.

# VIE CITOYENNE

## MÉDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS : PROMOTION DU 1ER JANVIER 2013

La médaille de la jeunesse et des sports, instaurée par le décret du 14 octobre 1969, est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatives, des colonies de vacances et œuvres de plein air. Elle est décernée aux personnes justifiant en outre des conditions d'ancienneté suivantes : médaille de bronze : 8 ans d'ancienneté ; médaille d'argent : 12 ans d'ancienneté ; médaille d'or : 20 ans d'ancienneté.

La médaille de la jeunesse et des sports est attribuée chaque année à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier et du 14 juillet. La préfecture ne traite pas directement cette distinction. C'est la Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir (DDCSPP) qui instruit les dossiers.

Ont ainsi été médaillées :

Les personnes suivantes qui résident et s'investissent dans le département (au titre du contingent départemental) :

DUFOUR	Jérôme	FEDERATION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE	Or (A titre posthume),
LEFEBURE	Dominique	NATATION	Or
RIBAUT	Françoise	BASKET BALL	Argent
CHAUSSIER	Michel	l'outil en main	Bronze
COCULO	Maurice	l'outil en main	Bronze
DUFLOS	Nathalie	EQUITATION	Bronze
FERET	Claude	EQUITATION	Bronze
LEFEBURE	Evelyne	NATATION	Bronze
LOUSSOUARN	Françoise	MONTAGNE ESCALADE	Bronze
LUSURIER	François	TIR A L'ARC	Bronze
ROBY	Gisèle	l'outil en main	Bronze
SI TAHAR	Isabelle	GYMNASTIQUE	Bronze
VANELSTRAETE	Jean-Claude	l'outil en main	Bronze

Les personnes suivantes qui résident et s'investissent dans le département (au titre du contingent ministériel) :

ALVAREZ TRONCOSO	Luis	FOOTBALL	Argent
FOUASSIER	Isabelle		Bronze
MOULAY	Christophe	MUSCULATION	Bronze

La personne suivante qui réside en Eure et Loir et distinguée par son investissement sur l'ensemble de la région (au titre du contingent régional) :

LIARD	Jean	AIKIDO - BUDO	Or
-------	------	---------------	----

La personne suivante qui réside en Eure et Loir mais dont l'investissement bénévole a lieu dans un autre département (au titre du contingent régional 78) :

NIELVILLE	Philippe	CANOE KAYAK	Bronze
-----------	----------	-------------	--------

## VIE CITOYENNE

### LE SOUS-PRÉFET DE DREUX PARTICIPE À LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ AU COLLÈGE PIERRE ET MARIE CURIE DANS LE QUARTIER DES ORIELS

Le 7 février 2013, le Sous-Préfet de Dreux, Abdel-Kader GUERZA, a participé à la réunion plénière du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) du collège Pierre et Marie CURIE, situé aux Oriels, sur le territoire de la future zone de sécurité prioritaire.



*Le Sous-Préfet de Dreux entouré des membres du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté du collège Pierre et Marie Curie*

Créé par décret en 2005, le CESC réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'EPL, des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité de rattachement.

Il assure diverses missions, notamment la formation citoyenne des élèves durant leur scolarité, l'aide à la conception d'un plan de prévention et de lutte contre la violence dans l'établissement, ou encore l'élaboration d'un programme d'aide en direction des parents d'élèves en difficulté et de lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Ce comité participera aux travaux engagés dans le cadre de la création de la zone de sécurité prioritaire en mars 2013.

### CEREMONIE D'ACCUEIL DANS LA CITOYENNETE FRANÇAISE A LA PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Le 6 mars 2013, une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française a eu lieu dans les salons de réception de la préfecture d'Eure-et-Loir, en présence des membres du corps préfectoral, des élus locaux et de la presse.

Cette cérémonie a été l'occasion pour le Préfet, Didier MARTIN, de remettre aux 36 personnes présentes les décrets de naturalisation, au terme de la diffusion du film « Devenir Français » et de la Marseillaise. Pour les arrondissements de Chartres, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou, 33 décrets ont ainsi été remis à la suite d'une demande de naturalisation par décret (dont 11 bénéficiant aux enfants) et 3 décrets à la suite d'une demande de naturalisation par mariage. Lors de cette cérémonie, les nouveaux Français se sont également vu attribuer un livret de nationalité.



*Remise individuelle du décret de naturalisation par le Préfet d'Eure-et-Loir, Didier MARTIN - A ses côtés, Mme Françoise FERRONNIERE, Adjointe au Maire de Chartres, et M. Franck NOAILLAC, Chef du Bureau de l'état-civil et des étrangers à la Préfecture.*

En France, la nationalité peut s'acquérir selon trois procédures : de plein droit, par décret de naturalisation ou de réintégration, et par déclaration.

Au titre de l'année 2012, le département d'Eure-et-Loir a enregistré 256 naturalisations par décret et 83 naturalisations en raison du mariage avec un ressortissant français.

La cérémonie s'est achevée autour d'un rafraîchissement.



# VIE CITOYENNE

## L'EURE-ET-LOIR CÉLÈBRE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, plusieurs manifestations ont été organisées en Eure-et-Loir par les services de l'Etat, en présence du Préfet.

La participation à un stage d'initiation à la pratique du vitrail à Chartres s'inscrit dans le projet global d'insertion des femmes rencontrant des difficultés sur le plan social. D'une durée d'une semaine (du 25 février au 1er mars), ce stage a permis à 8 femmes de découvrir un univers artisanal traditionnellement masculin et d'accomplir un objet digne d'un professionnel. Ce stage, facilité par le Directeur du Centre International du Vitrail, a été financé par l'Etat.

Le cours de gymnastique volontaire dispensé à La Loupe illustre l'insertion par le sport de femmes issues du milieu rural. Cette action associative tend à corriger les inégalités d'accès aux activités physiques et sportives touchant les femmes et les personnes en situation de handicap. Cette manifestation ne devrait pas restée isolée puisqu'un programme départemental de développement des activités physiques pour les femmes en situation de fragilité sociale sera mis en place par les services de la DDCSPP dès 2013.

Pour clôturer cette journée, M<sup>me</sup> BAMEUL, Sous-Préfète de Nogent-le-Rotrou, a accueilli, autour d'un cocktail à la résidence, des femmes remarquables particulièrement investies en Eure-et-Loir dans les champs social, économique et politique. On pouvait ainsi rencontrer, parmi de nombreux invités, le député Laure de la RAUDIERE, M<sup>me</sup> DUBOURG, Conseillère Régionale, M<sup>me</sup> HAMELIN, Conseillère Régionale, M<sup>me</sup> LEBAIL-JOLLY, Présidente de l'Association « La Dame à la Licorne », M<sup>me</sup> LEROY, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Chartres ou encore M<sup>me</sup> Bernadette HUWART et la commissaire DENECHERE.



La Sous-Préfète de Nogent-le-Rotrou, Michèle BAMEUL, remerciant les femmes particulièrement investies en Eure-et-Loir dans les champs social, économique et politique

## CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE LA 11ÈME ÉDITION DU CONCOURS FÉMIN'INITIATIVES, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Chaque année, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir s'associent pour organiser le concours Fémin'initiatives, initié en 2001 par la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Ce prix récompense des femmes pour leur talent dans la gestion, la création ou la reprise d'entreprise et tend à prouver qu'il est possible de conjuguer vie personnelle et réussite entrepreneuriale.

Au titre de la 11<sup>ème</sup> édition du concours, le Préfet Didier MARTIN a présidé la cérémonie de remise des prix, le lundi 11 mars 2013, à l'Hôtel des Ligneris.

Parmi les 34 dossiers reçus, le jury a retenu les 6 lauréates suivantes tant pour l'originalité et le caractère novateur de leur projet que pour leur persévérance et leur ténacité :

- **prix « Milieu rural »** (commune de moins de 3000 habitants) : **M<sup>me</sup> Claire HUET-ROQUAIS** pour le rachat d'une pharmacie à Prunay-Le-Gillon,
- **prix « Milieu urbain »** (commune de plus de 3000 habitants) : **M<sup>me</sup> Céline SIERASEC** pour l'ouverture d'un restaurant « Esprit Gourmand » à CHARTRES,
- **prix « Jeune créatrice »** (moins de 30 ans) : **M<sup>me</sup> Anne-Sophie FAUQUET** pour la création de son atelier de fleurs WAND'@RT « Les Médicis » à HANCHES,
- **prix « Reprise d'entreprise »** : **M<sup>me</sup> Virginie JOLLARD** pour la reprise de l'entreprise de transports « HUILLET TRANSPORTS » à VERNOUILLET,
- **prix « Innovation et Développement »** : **M<sup>me</sup> Véronique DUBOIS** pour la création d'un organisme de formation à la sécurité routière « VDPLUS FORMATION CONSEIL » à DREUX,
- **prix « Coup de cœur du jury »** : **M<sup>me</sup> Céline LAIR-BOURILLOT** pour la création du théâtre « LE PETIT LARRIS » à GASVILLE-OISEME.

Cette cérémonie a été l'occasion pour le préfet de rappeler l'importance de la lutte contre le chômage et la bataille pour l'emploi que mènent chaque jour les services de l'Etat à travers notamment les dispositifs des contrats d'avenir et contrats de génération.





### **L'ÉTAT EN EURE-ET-LOIR – LA LETTRE ELECTRONIQUE DES SERVICES DE L'ÉTAT N°3 – FEVRIER/MARS 2013**

Editeur : Préfecture d'Eure-et-Loir – Place de la République, CS 80537, 28019 Chartres Cedex – Tél. : 02 37 27 72 00 – [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

Directeur de publication : Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir

Directeur de la rédaction : Guillaume ROBILLARD, Directeur de cabinet du préfet

Comité de rédaction : Préfecture, Sous-Préfecture de Dreux, Sous-Préfecture de Nogent-le-Rotrou, DDCSPP 28, DDT 28, DASEN, DDSP 28, gendarmerie 28

Conception-réalisation : Préfecture d'Eure-et-Loir, Bureau de la communication interministérielle des services de l'Etat

Crédits photos : Préfecture, Sous-Préfecture de Dreux, Sous-Préfecture de Nogent-le-Rotrou, services de l'Etat (DDT 28, DDCSPP 28, DASEN, DDSP28, DDT28)